

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT-RÉGION  
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 26 mars 2024

**Nombre conseillers :**

En exercice : 48

Présents : 28

Votants : 37 (dont 9 pouvoirs)

▪ Dont pour : 24

(M. JALTON- Mme GUIOUGOU- Mme FAITHFUL-  
Mme CHAMMOUGON-ANNO- Mme LACASCADE-CLOTILDE-  
Mme COMPPER- M. FOULE- Mme NABAJOTH-  
DELOUMEAUX- Mme PARAT-EDOM- M. SURDIN-  
M. CELIGNY- Mme BEAUZOR-ALEXIS- Mme ENJARIC-  
M. HENRY- M. LEE- Mme MARCIN- M. MICHELY-  
Mme MOUNIEN- M. NABAJOTH- M. RAUZDUEL-  
M. SOREZE-EUGENE- M. THEOPHILE- Mme THEOPHILE-  
Mme DOQUET-ROUSSAS)

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 13

(M. CHALUS- M. DURIMEL- M. BRENDENT- M. CIRANY-  
Mme PETRO- M. DAUBIN- Mme GALVANI- Mme PIQUION-  
Mme DAHOMAS- M. EUSTACHE- Mme FAVORINUS-  
Mme GARGAR- Mme MANDIL)

**Secrétaire de séance :**

M. Georges BRENDENT

Délibération n°2024.04.02/559

**Taux de la taxe d'enlèvement des  
ordures ménagères (TEOM)  
au titre de l'exercice 2024**

**Rapporteurs**

*Mme Renée-George  
NABAJOTH-DELOUMEAUX*

Vice-présidente de la commission  
affaires financières

*M. Marc MIGEREL*

Directeur des affaires financières

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 30 AVR. 2024

- publication sur le site internet

ou notification, le : 30 AVR. 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL COMMUNAUTAIRE**2<sup>ème</sup> séance de l'année**Séance du 10 avril 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 15 minutes, s'est réuni exclusivement en présentiel au centre culturel de Sonis (Rond-Point IGNACE 97 139 Les Abymes) sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

**Etaient présents : 28 conseillers communautaires****Président :** M. Eric JALTON

**Vice-présidents :** M. Harry DURIMEL (2<sup>ème</sup> vice-président)- M. Georges BRENDENT (5<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10<sup>ème</sup> vice-président)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12<sup>ème</sup> vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13<sup>ème</sup> vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14<sup>ème</sup> vice-président)

**Autres membres du bureau :** Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI

**Autres conseillers communautaires :** Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE-EUGENE- Mme Nadège THEOPHILE- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

**Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 9**

**Vice-présidents :** M. Ary CHALUS (1<sup>er</sup> vice-président) à M. Georges DAUBIN  
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11<sup>ème</sup> vice-présidente) à M. Joseph LEE

**Autres membres du bureau :** Mme Laisely PARAT-EDOM à Mme Nadège THEOPHILE

Mme Lyliane PIQUION à M. Fred EUSTACHE

**Autres conseillères communautaires :** Mme Johane DAHOMAS à M. Chazy CIRANY

Mme Magaly MARCIN à M. Teddy FOULE

M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER

**En cours de séance :**

**Autres conseillers communautaires :** M. Fulbert HENRY à M. Fabert MICHELY  
Mme Sandra ENJARIC à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

**Nombre de conseillers absents excusés : 5**

**Vice-présidents :** Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4<sup>ème</sup> vice-présidente)-  
Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> vice-présidente)

**Autre conseillères communautaires :** Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS-  
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

**En cours de séance :**

**Vice-président :** M. Jacques BANGOU (8<sup>ème</sup> vice-président) *départ de Mme ENJARIC*

**Nombre de conseillers absents non excusés : 6**

**Vice-président :** M. Dominique BIRAS (3<sup>ème</sup> vice-président)

**Autre membre du bureau :** M. Pierre THICOT

**Autres conseillers communautaires :** M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO-  
M. Olivier SERVA- M. David DAMPIED

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-1 et suivants ;
- VU** le code général des impôts (CGI) et notamment les dispositions de l'article 1467 et suivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;
- VU** l'état 1259 FPU portant notification à CAP Excellence des bases prévisionnelles de fiscalité locale pour l'exercice 2022 ;

**Considérant** le rapport du président ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission affaires financières réunie le 18 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE, À LA MAJORITÉ,**

**ARTICLE 1** - De fixer dans le cadre de la procédure de lissage des taux d'imposition, les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2024, comme suit :

Zones	Taux 2024	Produit
ABYMES	17,66%	12 600 992,60 €
BAIE-MAHAUT	17,66%	11 855 192,08 €
POINTE-A-PITRE	16,08%	4 710 973,68 €
<b>TOTAL</b>		<b>29 167 158,37 €</b>

**ARTICLE 2**- D'autoriser le président de CAP Excellence à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 3**- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le directeur régional des finances publiques ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024

Le président de séance

Le président



Eric JALTON

Le secrétaire de séance

Le 5<sup>ème</sup> vice-président

Georges BREDENT

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le directeur régional des finances publiques, le 30 AVR. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 30 AVR. 2024

